



Promotion de la Santé à l'École

VISÉ BASSE-MEUSE

Autorisation de Vaccination 2023-2024

ROUGEOLE – RUBEOLE – OREILLONS

Madame, Monsieur, Chers parents,

Notre service propose de vacciner **gratuitement** les élèves contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (deuxième dose). Cette vaccination pourra être réalisée mais uniquement **avec l'accord parental (autorisation signée)**. **Merci de remplir ce document.**

Nom de l'élève : Prénom de l'élève :

Date de naissance :/...../

Ecole : Classe :

Apposer ici une vignette de mutuelle au nom de
l'enfant ou noter son numéro de registre national

.....

VEUILLEZ COCHER VOTRE CHOIX (un seul choix possible)

- Je demande à l'équipe de médecine scolaire de réaliser la vaccination rougeole-rubéole-oreillons et je joins une copie du carnet de vaccination.
- Non, mon enfant a déjà reçu le vaccin, 1^o dose le /...../..... et 2^o dose le /...../
- Je demanderai à mon médecin traitant (généraliste ou pédiatre) de mettre mon enfant en ordre.
- Je ne souhaite pas faire vacciner mon enfant actuellement.

Numéro(s) de téléphone des parents : / et/

Adresse mail :

Date : / /

Signature(s) parentale(s) :

Attention !!! Joindre impérativement une copie de la carte de vaccination de votre enfant ou une copie des pages « vaccinations » de son carnet de santé.

Pour plus d'informations sur la vaccination : www.vaccination-info.be



Editeur Responsable ONE - D/0203/74.80/XX

La participation de l'enfant au programme de vaccination engendre un traitement de données à caractère personnel pour lequel l'ONE est responsable de traitement.

Le traitement de données est obligatoire, notamment l'enregistrement dans la base de données e-vax, en vue de documenter les actes médicaux réalisés auprès du public bénéficiaire (loi du 28/08/2002 relative aux droits du patient).

Afin d'assurer le suivi des vaccinations, si votre enfant est inscrit à un des réseaux de santé belge, les données récoltées dans le cadre des vaccinations pourront être communiquées à des professionnels des soins de santé qui ont un lien thérapeutique avec le patient (pédiatres, médecins généralistes, consultations d'urgence, services de promotion de la santé à l'école). Les données seront conservées dans le dossier médical de votre enfant durant 30 ans.

Les données sont également anonymisées (cela signifie que votre enfant ne peut absolument plus être identifié) en vue de leur traitement ultérieur à des fins d'épidémiologie et de statistique. Ce traitement permet notamment d'évaluer la qualité et l'efficacité du programme de vaccination en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous disposez (sans frais), notamment, d'un droit d'accès et de correction aux données concernant votre enfant. Pour découvrir l'ensemble des droits dont vous disposez consulter la page : <https://www.one.be/one-cookies>.

Pour exercer ces droits, veuillez-vous adresser à l'Office de la Naissance et de l'Enfance (responsable du traitement) à l'adresse suivante : DPO, Chaussée de Charleroi 95, 1060 Bruxelles ou dpo@one.be

